

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2024 AU TITRE DES DONNEES 2023

Société	Nombre de salariés pris en compte	Indicateur relatif à l'écart de rémunération	Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentation individuelles	Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions	Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	Niveau de résultat global sur 100 (en nombre de point)
BALSO	152	39	Absence d'augmentations individuelles	-	15	5	non calculable
BL2A	88	37	35	-	Absence d'augmentation salariales pendant la durée du congé maternité	5	91
BAL	143	38	35	-	Absence de retours de congé maternité	5	92
BLS	59	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Absence d'augmentations individuelles	-	Absence de retours de congé maternité	10	non calculable
TRANSPORTS GRIMONPREZ	437	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Absence de retours de congé maternité	5	non calculable
TRANSPORTS REGIS MARTELET	324	34	20	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	15	10	93
TRANSPORTS CITRA	321	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	0	5	non calculable
TRANSPORTS BLONDEL	260	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total	0	0	non calculable